

Direction départementale de la Haute-Vienne

Limoges, le 30 Novembre 2021

**Avis sanitaire de l'ARS concernant les mesures visant à enrayer la progression de
l'épidémie de COVID 19 dans le département de la Haute-Vienne**

Préambule :

La loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire prolonge jusqu'au

31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire et la possibilité de recourir au passe sanitaire, afin d'anticiper une possible résurgence de l'épidémie de Covid-19. Elle reporte à la même date la fin des dispositions fondant l'état d'urgence sanitaire.

Ainsi, la possibilité pour les Préfets de département, lorsque les circonstances locales l'exigent, d'arrêter pour leur territoire les mesures nécessaires pour contenir la propagation du virus est également maintenue en application de la loi.

A ce titre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'éclairer les décisions que ce dernier est amené à prendre en vue de limiter la circulation virale au regard des circonstances locales.

Des indicateurs épidémiologiques à surveiller et un palier qui reste élevé dans le département de la Haute-Vienne:

L'analyse de la situation épidémiologique de la COVID 19 par Santé Publique France dans le département de la Haute-Vienne au 30 novembre 2021 témoigne d'une circulation virale du SARS-CoV-2 qui reste élevée en dépit d'une diminution:

- Le **taux d'incidence général** du département (semaine glissante n°47 du 21 au 27 novembre 2021) s'établit ainsi à **204,4 cas pour 100 000 habitants**, au-dessus du seuil d'alerte de 50 pour 100 000 habitants ;
- Le **taux d'incidence** est élevé sur la classe d'âge **des plus de 65 ans** et se situe **au-delà de 141 cas pour 100 000 habitants** ;

- **Le taux d'incidence sur la classe d'âge des 0-9 ans est supérieur** au taux d'incidence population générale (180 cas/100 000 pour les 0-9 ans contre 154 cas/100 000 habitants en population générale sur la période du 16 au 22 novembre) ;
- Les **indicateurs hospitaliers** témoignent également d'une occupation importante des services hospitaliers par des patients positifs au COVID, avec 7 patients en réanimation et 40 patients en hospitalisation conventionnelle pour COVID-19 au 30 novembre 2021 ;
- **L'activation du niveau 2** du plan blanc a été demandée par l'ARS NA le 9 août pour tous les établissements de santé de la région ;
- Le nombre de **clusters** est en augmentation : 28 clusters en cours à la date du 30 novembre 2021.

Ces évolutions nécessitent le maintien des mesures sanitaires et une vigilance constante concernant les situations propices aux contacts à risque de transmission, particulièrement dans les zones urbaines.

En conclusion, toutes mesures visant à limiter la circulation virale et les situations où les gestes barrière ne peuvent être respectés sont fortement recommandées.

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine,



Benoît ELLEBOODE